

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques, du ministre des finances et du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 2 novembre 2005, portant modification de l'arrêté du 24 septembre 2001, fixant le nombre des projets de fabrication de glace, les gouvernorats concernés par ces projets, ainsi que le nombre de projets de transformation ou de congélation de poissons bleus.

Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques, le ministre des finances et le ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises,

Vu le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2002-77 du 23 juillet 2002,

Vu le décret n° 94-427 du 14 février 1994, portant classification des investissements et fixant les conditions et les modalités d'octroi des encouragements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-518 du 10 mars 2003,

Vu l'arrêté du 24 septembre 2001, fixant le nombre des projets de fabrication de glace, les gouvernorats concernés par ces projets, ainsi que le nombre de projets de transformation ou de congélation de poissons bleus.

Arrêtent :

Article unique. Le tableau prévue à l'article premier de l'arrêté du 24 septembre 2001 susvisé est modifié comme suit :

Projets Gouvernorat	Projets de la fabrication de glace	Projets de transformation ou de congélation de poissons bleus
Bizerte	1	2
Sfax	1	-

(Le reste sans changement).

Tunis, le 2 novembre 2005.

Le ministre des finances

Mohamed Rachid Kechiche

Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques

Mohamed Habib Haddad

Le ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises

Afif Chelbi

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

Conseils, Ingénierie et Développement CID Abou Kacem El Khelifi	014	14/11/2000
Lina Aoudh	015	14/11/2000
Ben Aissa Tabbish	016	14/11/2000
Younès Korb	017	14/11/2000
Mahmoud Sammoud	018	14/11/2000
Ahmed Lassâad El Hizabri	019	01/3/2001
Ezzedine El Alimi	020	01/3/2001
Ameur Milad	021	01/3/2001
Abdelhamid Ben El Gaali	022	01/3/2001
Salem Ktata	024	30/4/2001
Slaheddine Ben Tkia	025	30/4/2001
Taieb El Gargouri	026	30/4/2001
Ridha El Ichi	027	07/6/2001
Salem Eddaly	028	22/8/2001
Ahlem Ezzine	029	22/8/2001
Fethi El Asskri	030	22/8/2001
Amor Bayouli	031	03/11/2001
Hassen Mehrez	032	03/11/2001
Abdelazziz Ben abdeljelil	033	03/11/2001
Mohamed Mlika	034	03/11/2001
AGRO-OENO-CONSEIL (Yassine El Amami)	035	17/11/2001
Abdelhamid El Gharbi	036	29/01/2002
Allala El Ghodhbane	037	29/01/2002
Moussa El Baroudi	038	29/01/2002
Lotfi El Oueslati	039	07/02/2002
Bchira Ben Hassine Ep. Ghdira	040	07/02/2002
Zouhaier El Chaabouni	041	27/06/2002
Salah Dhif Allah	042	27/06/2002
Hassine Bouzouita	043	27/06/2002
Boubaker El Hamdi	044	27/06/2002
Mohamed El Ghrairi	045	27/06/2002
Ahmed Hamza	046	17/09/2002
Abdelaziz El Mir	047	17/09/2002
Abdelaziz Bouzaidi	048	17/09/2002
Kaies Chébil	049	17/09/2002
Abdelmajid El Ayari	050	05/11/2002
Mustapha Kouki	051	05/11/2002
Mongi Ben Dhia	052	05/11/2002
Houssam Aguerbi	053	05/11/2002
Naoufel Karrou	056	04/01/2003
Abdellatif El Kaabachi	057	04/01/2003
Mohamed Saoud	060	01/03/2003
Daoued Ayssa	061	01/03/2003
Kaies Ben Zid	062	01/03/2003
Mohamed Naija	065	01/03/2003
Mohamed Gabsi	067	11/07/2003

B - La liste des personnes agréées pour exercer la fonction du conseiller agricole à temps partiel :

<i>Noms et Prénom</i>	<i>Arrêté d'agrément</i>	
	<i>Numéro</i>	<i>Daté du</i>
Mohamed El Habib Dhaoui	054	04/01/2003
Ridha Torkhani	055	04/01/2003
Mohamed El Hamami	058	04/01/2003
Abdelkarim Abid	064	08/05/2003
Mongi El Ach	066	08/05/2003

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Décret n° 2005-2933 du 1^{er} novembre 2005, fixant les attributions du ministère de l'environnement et du développement durable.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de l'environnement et du développement durable,

Vu le code des eaux promulgué par la loi n° 75-16 du 31 mars 1975 tel que modifié et complété par la loi n° 87-35 du 6 juillet 1975 et la loi n° 2001-116 du 26 novembre 2001,

Vu le code forestier refondu par la loi n° 88-20 du 13 avril 1988, tel que modifié par la loi n° 2005-13 du 26 janvier 2005,

Vu la loi n° 88-91 du 2 août 1988, portant création d'une agence nationale de protection de l'environnement et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué par la loi n° 94-122 du 28 novembre 1994, tel que modifié et complété par la loi n° 2003-78 du 29 décembre 2003 et la loi n° 2005-71 du 4 août 2005,

Vu la loi n° 95-70 du 17 juillet 1995, relative à la conservation des eaux et du sol,

Vu la loi n° 95-72 du 24 juillet 1995 portant création d'une agence de protection et d'aménagement du littoral,

Vu la loi n° 95-73 du 24 juillet 1995 relative au domaine public maritime, telle que modifiée par la loi n° 2005-33 du 4 avril 2005,

Vu la loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination,

Vu la loi n° 2001-14 du 30 janvier 2001, portant simplification des procédures administratives relatives aux autorisations délivrées par le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire dans les domaines de sa compétence,

Vu la loi n° 2001-28 du 19 mars 2001, portant simplification des procédures administratives dans le secteur de l'agriculture et de la pêche,

Vu la loi n° 2005-90 du 3 octobre 2005, relative aux parcs urbains,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié par le décret n° 92-249 du 3 février 1992,

Vu le décret n° 93-303 du 1^{er} février 1993, fixant les attributions du ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2004-106 du 14 janvier 2004, relatif au transfert des attributions de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire relatives au littoral et au domaine public maritime au ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2004-2644 du 10 novembre 2004, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2005-315 du 16 février 2005 portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques au ministère de l'environnement et du développement durable,

Vu les avis du ministre du commerce et de l'artisanat, du ministre de l'intérieur et du développement local, du ministre du développement et de la coopération internationale, du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques, du ministre des finances, du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, du ministre du tourisme et du ministre de l'industrie de l'énergie et des petites et moyennes entreprises,

Vu l'avis du tribunal administratif.